

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lundi 22 juin 2020

Covid 19 : l'ARS Bretagne et les Départements organisent le dépistage des professionnels de l'aide à domicile

La mobilisation efficace des capacités de dépistage constitue l'une des clefs pour réduire le risque de rebond épidémique.

Dans ce cadre, l'ARS Bretagne, conjointement avec les quatre Conseils Départementaux, organise une campagne ciblée à titre préventif auprès des professionnels de l'aide à domicile. Ces derniers accompagnent au quotidien des personnes plus à risque de développer une forme grave d'infection au Covid 19 (des personnes âgées, fragiles, atteintes de maladies chroniques ou en situation de handicap).

Plus de 2500 professionnels du soin et de l'accompagnement à domicile pourraient bénéficier de ces tests.

Ces dépistages des professionnels de l'aide à domicile sont proposés et organisés sur la base du volontariat et pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie. Ils comprennent un test par prélèvement naso-pharyngé (RT-PCR) pour détecter la présence du virus, complété d'un test sérologique permettant de déterminer si la personne avait été en contact avec le virus.

Les acteurs de l'aide à domicile sont invités à se tourner vers le responsable de leur structure s'ils souhaitent bénéficier de ces opérations de dépistage.